



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE VINCENNES

Arrêté réglementant la célébration des mariages
par un Conseiller Municipal de Vincennes

**OBJET : portant délégation à Jean-Philippe
POLITZER, Conseiller Municipal de Vincennes,
des fonctions d'Officier de l'Etat Civil.**

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Conseillère Régionale d'Ile-de-France,
VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date 27 mai 2020 donnant délégation à
Mme le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code général des
collectivités territoriales ;

ARRÊTE

ARTICLE I - En raison de l'empêchement des Maires Adjoints, Jean-Philippe
POLITZER, Conseiller Municipal de Vincennes, est délégué dans nos fonctions d'Officier de
l'Etat Civil, pour procéder le 23 février 2024 à 14 heures 00 à la célébration du mariage de :

Monsieur François, Yves, Marie CLEIREC

Et

Madame Larisa TROFIMOVA

ARTICLE II – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Procureur de la République du tribunal judiciaire de Créteil (Val-de-Marne) – Direction des Affaires Civiles et des Personnes Protégées.
- Monsieur Jean-Philippe POLITZER